



FEDERATION
SYNTEC

Les métiers de l'Intelligence Productive



Rapport d'activité **2016-2017**

Rapport d'activité 2016-2017



Edito



de
Viviane Chaine-Ribeiro
Présidente de la Fédération Syntec

En quelques années, la Fédération Syntec s'est imposée comme l'une des organisations patronales les plus puissantes et les plus représentatives de notre pays. Notre convention collective est aujourd'hui celle qui couvre le plus grand nombre de salariés : 820 000 selon les chiffres de la DARES. Les entreprises que nous représentons sont parmi les plus dynamiques et prospères de notre économie.

Elles sont porteuses des meilleurs espoirs pour l'emploi des jeunes et pour permettre à la France et ses territoires de retrouver leur place sur l'échiquier économique mondial.

L'objectif que nous nous étions fixé au début de mon mandat de renforcer le poids et l'influence de notre Fédération a ainsi été soutenu par un contexte favorable à nos métiers. Je citerai en particulier notre présence renforcée au niveau national et interprofessionnel, que ce soit au MEDEF ou auprès des pouvoirs publics : Un atout considérable pour l'attractivité de notre Fédération dans le contexte actuel de restructuration des Branches professionnelles.

Une présence également élargie au niveau territorial et au plus près des entreprises avec la poursuite de notre action de régionalisation. Toujours dans le souci de nous rapprocher des entreprises, notre Fédération a mis en place, ce qui était mon souhait, des services aux adhérents parmi lesquels la mise en place d'un dispositif de soutien juridique à l'application de notre convention collective et le développement d'un modèle innovant de couverture sociale multi-statut accessible à tous les dirigeants non salariés.

Pour relever le défi de la nécessaire et urgente transformation des compétences et permettre à nos entreprises de recruter les talents qui leur permettront de faire face à leurs enjeux, notre Fédération s'est engagée dans un ambitieux programme de formation professionnelle. En effet, et faut-il ici le rappeler, la croissance des entreprises de notre Branche est trop souvent limitée par leur capacité à recruter des collaborateurs. Un comble dans un pays meurtri par le chômage, en particulier celui des jeunes !

Parce qu'elle réunit les métiers de l'intelligence humaine et logicielle et préfigure du travail et des modes d'exercice de demain, la Fédération Syntec est aujourd'hui aux avant-postes de la transformation de notre économie et de son champ social. C'est une responsabilité formidable qui nous incombe dans un contexte politique rénové où, je l'espère et j'y crois, nous pourrons porter efficacement nos messages et propositions de réformes.

Sommaire

1) Une vision partagée de nos métiers : l'Intelligence Productive	4
2) Une légitimité confortée	5
3) Une présence et une représentation renforcées	6
3.1 Au sein du MEDEF	
3.2 Dans des instances stratégiques mobilisables pour favoriser la mobilité géographique de nos collaborateurs	
4) Une reconnaissance des pouvoirs publics	8
5) Un déploiement territorial et des nouveaux services à l'adhérent	10
5.1 Une compétence dédiée	
5.2 Un Comité Statutaire et des Mandats très actif	
5.3 Un dispositif d'accompagnement des entreprises de la Branche	
a) Des partenariats naissants :	
- <i>couverture des risques prud'homaux</i>	
- <i>adhésion à l'Association Dialogues</i>	
- <i>convention APEC</i>	
b) Un dispositif d'accompagnement juridique des entreprises adhérentes rencontrant des difficultés d'application de la convention collective	
6) Le financement du paritarisme au niveau national interprofessionnel et au niveau de la Branche	15
6.1 Le fonds national pour le financement du dialogue social : premier rapport AGFPN	
6.2 La sécurisation juridique de l'ADESATT	



7) Une dynamisation du dialogue social au service de la performance économique17

7.1 La négociation collective

- a) Une négociation pour sécuriser les entreprises et mobiliser les leviers au service des acteurs de l'entreprise
- b) Les suites de l'accord du 7 octobre 2015
- c) L'avenant du 16 mars 2016

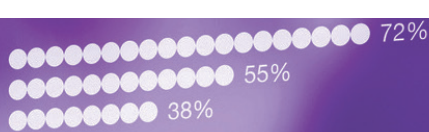
7.2 Répondre aux besoins réels des entreprises, un plan d'action structurel pour l'emploi

- a) Une politique de formation forte et incitative à destination des salariés de la Branche
- b) Une démarche globale d'insertion forte, impulsée par la Fédération Syntec
- c) Une politique volontariste de la Fédération en matière d'accompagnement de l'emploi concrétisée sur les dernières années
- d) Une politique de certification professionnelle adaptée aux métiers de nos entreprises
 - *certificats de qualification professionnelle de Branche (CQP)*
 - *création de parcours de formation certifiants de Branche*
- e) Une politique de déploiement à tous les niveaux engagée via les Commissions Paritaires Régionales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPREFP)
 - *accompagnement des travaux des cprefp par l'observatoire de Branche*
- f) Un observatoire dynamique des métiers pour des tendances sectorielles en temps réel

Annexes 28

Le schéma de la Fédération Syntec
Le Conseil d'administration
L'équipe
Les Chefs de file régionaux

Manifeste 34



1

Une vision partagée de nos métiers : l'Intelligence Productive

Dans le prolongement des conclusions issues d'un Séminaire patronal organisé le 18 janvier 2017, le Vice-président de la Fédération, Luc Laurentin, s'est vu confier une mission de projection de la Fédération par la définition d'une identité et d'une stratégie commune.

Cette mission a permis de doter la Fédération d'un positionnement visionnaire et durable, par la réalisation de plusieurs outils structurants :

- Un Manifeste, véritable profession de foi, annonçant l'identité et le credo de la Fédération,
- Un livre intitulé « L'Intelligence Productive, modèles et métiers de la croissance de demain ». Cet ouvrage est destiné à expliciter et développer le territoire de référence qui sera attribué spécifiquement à la Fédération.

Ces travaux ont donc permis de définir un socle stratégique qui ne manquera pas d'organiser les actions et prises de position de la Fédération de manière cohérente et lisible.

Une légitimité confortée

Les résultats dévoilés par le Ministère du travail, à l'occasion de la première mesure de l'audience patronale au niveau national, attestent et renforcent la position très majoritaire de la Fédération Syntec, tant du point de vue du nombre de salariés représentés (plus de 89%), que du point de vue des entreprises adhérentes (près de 56%).

Seules deux organisations patronales ont été reconnues représentatives : Syntec et Cinov avec une large majorité des voix attribuées à Syntec.

La convention collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils et sociétés de conseils est celle qui couvre le plus grand nombre de salariés : 820 200 (Dares, mars 2017).



3

Une présence et une représentation renforcées

3.1 Au sein du MEDEF

La Présidente Viviane Chaine-Ribeiro, **représentait déjà la Fédération au sein du Conseil exécutif du MEDEF. Depuis décembre 2016, elle est rentrée au Bureau de l'organisation interprofessionnelle.**

Comme elle s'y était engagée lors de son premier mandat, elle poursuit ainsi son action pour faire entendre les positions des entreprises adhérentes aux syndicats de la Fédération.

Cette action a permis de renforcer la place de la Fédération Syntec notamment dans le cadre de la **négociation interprofessionnelle portant sur le régime d'assurance-chômage**. La Fédération Syntec a dénoncé un accord de circonstance qui ne permet pas de régler les problèmes de fond et valide une augmentation de charges pour les entreprises dans un contexte de sortie de crise.

La Présidente de la Fédération Syntec a également été confortée dans le rôle de chef de file de la mission paritaire relative à la **restructuration des Branches**.

Elle a également su défendre le savoir-faire de ses membres en obtenant que la **concertation sur le Télétravail**, prévue par la Loi Travail du 8 août 2016, soit confiée à Pierre Beretti, Président de Syntec Etudes et Conseil. De cette concertation brillamment menée est né un rapport commun, en date du 7 juin 2017, relayé sous forme de lettre d'intention commune signée à l'unanimité des partenaires sociaux représentatifs au niveau national interprofessionnel.

Mandats

La Fédération Syntec est représentée dans les instances par le biais de mandats incontournables pour être force de propositions et apporter des solutions innovantes adaptées aux besoins réels des entreprises adhérentes et de leurs collaborateurs.

Représentations de la Fédération Syntec au sein du MEDEF ou dans des instances paritaires nationales :

Au MEDEF

- **Bureau**
- **Conseil exécutif**
- **Comité financier**
- **Comités statutaires**
 - Prospective – France 2020
 - Economique, fiscalité, innovation
 - Présidence de la commission numérique
 - Mandats, Branches, territoires
 - Social emploi formation
 - Entrepreneuriat, croissance
 - Internationalisation et filières
 - Développement durable
 - Sphère publique
 - International et Europe
 - Droit de l'entreprise

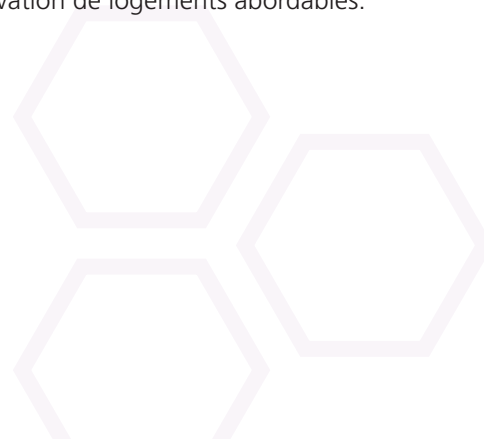
Mandats paritaires interprofessionnels

- AGIRC
- ARRCO
- UNEDIC
- Pôle emploi
- APEC
- Comité paritaire national pour l'emploi et la formation
- Conseil national de l'enseignement et de la recherche

3.2 Dans des instances stratégiques mobilisables pour favoriser la mobilité géographique de nos collaborateurs

Depuis 2017, Viviane Chaine-Ribeiro préside le Conseil d'Administration d'Action Logement Immobilier. Cette institution paritaire assure l'organisation des participations d'Action Logement dans les entreprises sociales pour l'habitat et les autres sociétés immobilières du groupe.

Dans ce cadre, elle contribue à relever les défis sociétaux, économiques et environnementaux, liés au logement et à l'emploi des salariés, mais aussi à la relance de la construction et de la rénovation de logements abordables.



Une reconnaissance des pouvoirs publics

La Présidente a toujours pris une part très active pour défendre les mesures permettant de libérer l'économie, de donner plus de flexibilité aux entreprises et de développer l'emploi.

Dès que les cabinets ministériels ont été constitués, le Président de la République a

affirmé sa volonté de prendre des ordonnances durant l'été pour réformer le code du Travail, ce qui a engendré une rapide mobilisation.

La Fédération a défendu les dispositions touchant la Branche.

Réforme du code du travail

Les principales propositions de la Fédération

- 1. Créer un CDI « projet » à l'instar des contrats de « chantier »**
- 2. Fusionner les instances de représentation du personnel et/ou de représentations syndicales dans l'entreprise**
- 3. Poursuivre la démarche de décentralisation de la norme / articulation accords de Branches – accords d'entreprise**
- 4. Durée du travail**
 - Sécuriser les forfaits jours et astreintes
 - Clarifier les règles applicables en matière de fractionnement du repos quotidien
- 5. Licenciement économique**
 - Elargir le motif économique de licenciement à tous les cas de « réorganisation de l'entreprise »
 - Réduire le périmètre d'application des critères d'ordre du licenciement au niveau de l'établissement, voire au niveau d'un bassin d'emploi
- 6. Doubler les seuils pour la mise en place des IRP et des représentants syndicaux**

Notre site accueille plus de 30 000 visites par semaine. Vous pouvez y suivre notre actualité, visionner les vidéos des interventions de la Présidente et des syndicats constitutifs de la Fédération Syntec, mais aussi consulter notre convention collective ainsi que l'indice Syntec mis à jour tous les mois.

www.syntec.fr



Moments du Syntec pour les adhérents

- **Organisation d'un séminaire patronal de rentrée en janvier 2017**

Un atelier animé par le Professeur Paul-Henri Antonmattei : « Faire le pari de la négociation collective : les limites et les moyens ? »



- **Webconférence**

Comparaison, retransmise en direct sur Facebook, des volets sociaux des 5 candidats pressentis à l'élection présidentielle 2017 par le Professeur Paul-Henri Antonmattei





5

Un déploiement territorial et des nouveaux services à l'adhérent

5.1 Une compétence dédiée

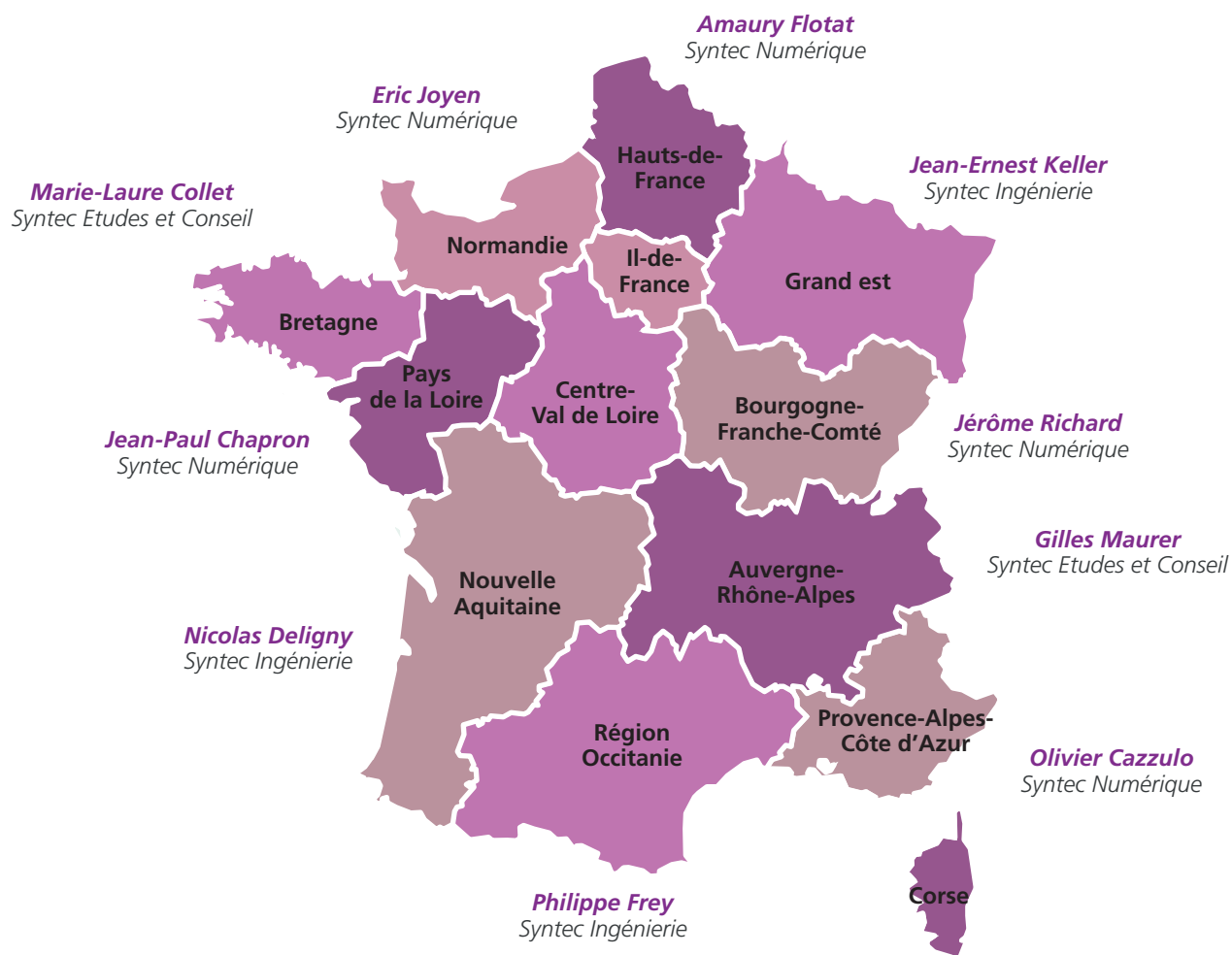
Viviane Chaine-Ribeiro s'était engagée, dès son élection, à développer la structuration de la Fédération Syntec et à mettre en place un fonctionnement à la hauteur de ses ambitions pour amplifier son positionnement et son influence dans un monde en pleine mutation.

La création des nouvelles régions, l'évolution de leurs compétences notamment en matière d'emploi et de formation rend indispensable une représentation de la Fédération Syntec sur tout le territoire, pour relayer ses positions au plus près des décideurs.

Luc Laurentin, Vice-président de la Fédération, a donc implanté très rapidement la Fédération Syntec au sein des régions et notamment au sein des MEDEF régionaux.

Si l'année 2016 a été celle du déploiement de la représentation régionale, l'année 2017 est celle de son renforcement.





Une délégation nationale en charge des relations avec les adhérents et des mandats a été créée en janvier 2017. Un système de visioconférence a été mis en place au sein de la Fédération afin de permettre des échanges réguliers avec les chefs de file régionaux.

Deux réunions se sont tenues en avril et en juin selon ces modalités. Ces échanges ont montré un ancrage déjà important de la Fédération Syntec dans chacune des régions concernées : participation de nos chefs de file aux conseils d'administration des nouveaux MEDEF

régionaux, CCI, CESER, liens avec les députés des circonscriptions concernées, les préfets, et autres institutions locales.

Il s'agit désormais de conforter, charpenter, organiser ces représentations afin de rendre la Fédération Syntec encore plus visible et influente sur tout le territoire et d'apporter à nos adhérents le service attendu. Cela passera par la création d'outils agiles et par le développement des relations avec les institutions régionales.

5.2 Un Comité Statutaire et des Mandats très actif

La Fédération Syntec a décidé de mener une politique offensive. En effet, les mandats participent de notre représentativité et on ne peut que remercier les mandataires qui s'engagent bénévolement pour défendre l'intérêt de nos entreprises.

La force d'une association professionnelle ne se mesure plus uniquement à sa représentativité quantitative mais aussi à sa représentativité symbolique en rayonnement, c'est-à-dire sa capacité à gérer des informations, des connaissances et des signes

Denis Muzet
Sociologue des organisations – Médiascopie

Le Comité Statutaire et des Mandats, sous la Présidence de Gérard Claverie, a été particulièrement sollicité notamment depuis le début de l'année 2017.

Le Comité Statutaire et des Mandats a également eu à se prononcer sur la recevabilité du dossier de candidature à la Présidence de la Fédération Syntec.

Nombre de réunions en 2017 : 6

- Réunion du 31 janvier
- Réunion du 28 février
- Réunion du 22 mars
- Réunion du 12 avril
- Réunion du 23 mai
- Réunion du 14 juin

Nombre de réunions en 2016 : 2

- Réunion du 9 juin
- Réunion du 5 octobre

Les membres du Comité

- **Gérard Claverie**
(Président du Comité)
Syntec Numérique
- **Pierre Deschamps**
Syntec Numérique
- **Philippe Bruel**
Syntec Ingénierie
- **Maryvonne Labeille**
Syntec Etudes et Conseil
- **Houria Aouimeur**
Fédération Syntec

Désormais, à chaque renouvellement de mandat un appel à candidature est transmis aux syndicats membres du Syntec. Il est accompagné d'une fiche descriptive du mandat comprenant la durée de celui-ci, les compétences requises ainsi que la disponibilité nécessaire.

Nous sommes présents à l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres), au COPANEF (Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation Professionnelle), au CNE-SER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), à la CNNC (Conseil National de la Négociation Collective), au CSEP (Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle), au FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels), au Fongecif Ile-de-France, à la Commission Professionnelle Consultative des Titres Professionnels, à l'UNEDIC, à l'APEC et à Pôle Emploi.

Nous gérons plus d'une centaine de mandats au sein des organismes paritaires qui font vivre notre Branche : le FAFIEC, notre OPCA de Branche, l'OPIIEC notre observatoire des métiers, la CPNE Commission Paritaire Nationale de l'Emploi, la CPCCN Commission Paritaire de la Convention Collective Nationale.

5.3 Un dispositif d'accompagnement des entreprises de la Branche

a) Des partenariats naissants

• Couverture des risques prud'homaux

Les incertitudes des employeurs face au risque prud'homal, et ses impacts potentiels sur le bilan des entreprises a conduit la Fédération Syntec à développer une offre de couverture susceptible d'intéresser les dirigeants soucieux de protéger leur entreprise.

L'offre de couverture contre le risque prud'homal proposée comprend 2 volets : **juridique** avec l'accès à un réseau d'avocats agréés dans le cadre du partenariat et spécialistes du droit social ; **financier** avec la prise en charge des conséquences financières d'une condamnation (frais de défense, dommages-intérêts...). Cette garantie est actionnable dès la survenance d'un contentieux.

• Adhésion à l'Association Dialogues

Les dîners-débats

La Fédération organise des dîners-débats animés par Jean-Dominique Simonpoli, Directeur Général de l'Association Dialogues « Dialogues – Porteurs d'innovation sociale », à laquelle la Fédération a récemment adhéré.

Ces dîners-débats se sont tenus autour de personnalités comme celle de Laurent Berger, Secrétaire général de la CFDT, sur le thème « Qualité du dialogue social et performance de l'entreprise » et Marc Ferracci, Professeur d'économie, sur un ouvrage collectif rédigé par le Conseil d'administration de Consult'in France : « #Accélérer ! La compétitivité, moteur de la prospérité ».

• Convention APEC

La Fédération Syntec et l'APEC ont signé une Convention ayant pour objet de faire jouer la complémentarité de leurs moyens d'actions respectifs en vue de permettre aux entreprises adhérentes d'avoir la meilleure connaissance des possibilités offertes par l'APEC en termes de solutions d'accompagnement et conseil des entreprises pour leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines.

Ce partenariat est de nature à faciliter ainsi la mise en relation des cadres et des jeunes diplômés avec les entreprises de la Branche.

Il favorisera également la connaissance des métiers et opportunités proposés par les entreprises de la Branche Syntec. Cette action sera enrichie par la publication d'un Baromètre du marché de l'emploi des cadres dans les secteurs de la Branche.



b) Un dispositif d'accompagnement juridique des entreprises adhérentes rencontrant des difficultés d'application de la convention collective

Comme toute source de droit, l'interprétation de la convention collective par les conseils de prud'hommes et/ou de la Cour de cassation peut générer une insécurité juridique et un risque contentieux élevés pour les entreprises de notre Branche. C'est pourquoi, la Fédération souhaite organiser l'accompagnement des entreprises adhérentes rencontrant des difficultés dans l'application des dispositions conventionnelles de Branche.

La Fédération a donc mis en place un dispositif d'accompagnement des entreprises adhérentes aux syndicats constitutifs de la Fédération.

Cet accompagnement peut être de deux ordres :

- **Un accompagnement juridique**, en s'appuyant sur l'expérience d'experts qui seront mobilisés au service d'entreprises ne disposant pas en interne des compétences nécessaires.

Cette offre de services constitue un choix stratégique visant à permettre de garantir aux entreprises adhérentes qui le souhaiteraient, la conformité juridique de leurs pratiques en Ressources Humaines.

- **Un accompagnement au dialogue social**, mettant en place des modes alternatifs de résolution des litiges qui pourront notamment porter sur l'application et l'interprétation des dispositions conventionnelles, notamment en matière de salaires et de temps de travail.



Le financement du paritarisme au niveau national interprofessionnel et au niveau de la Branche

6.1 Le fonds national pour le financement du dialogue social : premier rapport AGFPN

Pour garantir une plus grande transparence du financement du paritarisme, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation, à l'emploi et la démocratie sociale a créé l'AGFPN, un fonds paritaire de financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel. La loi de 2014 est venue clarifier et simplifier le mode de financement des organisations syndicales et patronales. L'ensemble des activités exercées par la Fédération s'inscrit dans le cadre de ses missions d'intérêt général menées conjointement avec les organisations syndicales de la Branche ou en association avec l'Etat.

Ce fonds, en donnant au dialogue social les moyens financiers, est une reconnaissance du rôle des partenaires sociaux dans ces politiques. Le fonds est alimenté par les entreprises et l'État, par une contribution des employeurs prélevée sur les salaires et une subvention.

Les activités de la Fédération Syntec s'inscrivent donc dans les trois missions paritaires suivantes telles que définies par la loi du 8 août 2016 :

- La conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritaire-ment et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs ;
- La participation des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, notamment par l'animation et la gestion d'organismes de recherche, la négociation, la consultation et la concertation ;
- La formation économique, sociale et syndicale des salariés appelés à exercer des fonctions syndicales ou des adhérents à une organisation syndicale de salariés amenés à intervenir en faveur des salariés, notamment par l'indemnisation des salariés bénéficiant de congés de formation, l'animation des activités des salariés exerçant des fonctions syndicales.

La Fédération Syntec a donc respecté ses obligations légales relevant de la loi de 2014 en justifiant pour la première fois en 2016 de l'utilisation des fonds attribués en 2015.

6.2 La sécurisation juridique de l'ADESATT

L'ADESATT est une association loi de 1901 constituée pour donner un statut juridique à la commission de suivi de l'accord national du 22 juin 1999 sur la durée du temps de travail dans la Branche. Créée par les Fédérations CICF (devenue CINOV) et Syntec, la CFDT et la CGC, cette association avait pour objet initial d'assurer le suivi et le bilan de l'exécution de l'accord sur la durée du travail dans la Branche. Ses missions ont été élargies dans le cadre de l'accord national du 25 octobre 2007 qui lui confie le soin de développer le paritarisme entre les fédérations professionnelles d'employeurs et les fédérations syndicales de salariés et de gérer son financement en s'appuyant sur une contribution conventionnelle annuelle des entreprises relevant de la Convention Collective Nationale.

Les missions de l'ADESATT sont exclusivement liées à l'intérêt collectif, tant des salariés que des employeurs, **du secteur, et ne se confondent pas avec les missions d'intérêt général susceptibles d'être financées par l'AGFPN.**

Sous l'impulsion de la Fédération Syntec et par analogie avec le dispositif national interprofessionnel mis en place via l'AGFPN, les organisations membres de l'ADESATT ont fait évoluer leur règlement intérieur afin de sécuriser les flux et renforcer l'obligation de transparence.



7

Une dynamisation du dialogue social au service de la performance économique

7.1 La négociation collective

a) Une négociation pour sécuriser les entreprises et mobiliser les leviers au service des acteurs de l'entreprise

Les trois années écoulées ont été marquées par un dialogue social riche au sein de la Branche. Ce dialogue a été tourné vers le progrès social en faveur des entreprises et des salariés, avec la signature d'accords « phares », comme celui sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'accord mettant en place un régime de complémentaire santé de Branche ou bien encore l'accord sur les salaires du 30 mars 2017.

Nous devons potentialiser les forces des syndicats constitutifs dont la Fédération Syntec est le bras armé sur le plan du Social, de l'Emploi et de la Formation

Viviane Chaine-Ribeiro
Présidente de la Fédération Syntec

En effet, face à la numérisation de l'économie et l'émergence de nouvelles formes d'emploi, la Fédération Syntec œuvre pour permettre aux entreprises et aux salariés de relever le défi de la compétitivité et de la transformation des entreprises.

Pour agir en faveur de l'emploi, par le biais d'un nouveau dialogue social, les partenaires sociaux se sont réunis, à partir du mois de septembre 2016, autour d'un projet d'accord « de méthode » ayant pour vocation de lancer les bases d'une nouvelle dynamique de dialogue social au niveau de la Branche.

Le projet d'accord de méthode fixait également un échéancier de négociations ambitieux, puisqu'il proposait d'aborder plusieurs sujets à forts enjeux pour la Fédération Syntec, ses entreprises et ses salariés, notamment les classifications, le handicap, les modes d'organisation du travail, le parcours syndical, les parcours professionnels et la diversité visant en particulier les publics dits sensibles, à savoir : les jeunes et spécialement ceux sortis de l'enseignement scolaire ou universitaire sans diplôme ; les salariés de 45 ans et plus ; les personnes éloignées de l'emploi (chômeurs, chômeurs de longue durée...).

Cette négociation n'ayant pas abouti sur la signature d'un accord, la Fédération Syntec, avec le souci de maintenir le dialogue social et de dégager les leviers nécessaires à son efficacité, s'est réunie dès le mois de janvier 2017, à l'occasion d'un séminaire de rentrée organisé autour d'ateliers de travail.

Un certain nombre d'actions visant à améliorer le dialogue social dans la Branche ont été déployées et sont déjà en cours de concrétisation :

- La Fédération Syntec doit tendre vers une action paritaire permettant de mettre en œuvre une meilleure coordination, mobilisation et valorisation de tous les leviers dont dispose la Branche, comme le FAFIEC, l'OPIIEC ou l'ADE-SATT.

- La Fédération Syntec se dote ainsi d'un outil visant à objectiver les décisions prises notamment dans le cadre des négociations et de connaître au mieux la réalité de la situation des entreprises sur un certain nombre de sujets touchant au social, à l'emploi et à la formation (salaires, licenciements...).

Un groupe de travail a donc été constitué afin de mettre en place un « Baromètre », outil de collecte de données statistiques, relatives notamment aux salaires et à l'emploi.

- L'organisation d'un séminaire paritaire annuel qui se tiendra durant l'été, ayant pour vocation de faire le bilan de la dernière mandature au sein des instances paritaires, à en tirer des leçons sur les méthodes de travail, et à partager la vision des partenaires sociaux sur certains sujets à fort enjeu pour l'avenir de la Branche.

La Fédération Syntec s'attellera également, en 2017, à renforcer son action en faveur des entreprises avec pour objectifs :

- de sécuriser les dispositions conventionnelles, légales et réglementaires applicables aux entreprises de nos secteurs au moyen de la négociation collective, mais aussi au moyen du lobbying, notamment dans le cadre de la réforme du code du travail ;
- d'accompagner les entreprises adhérentes à nos syndicats constitutifs qui connaîtraient des difficultés de mise en œuvre des dispositions conventionnelles, notamment celles relatives à la modalité 2. Cet accompagnement sera réalisé au moyen d'outils concrets au service des entreprises adhérentes, tels que l'accès privilégié à une assurance contre les risques prud'homaux et la mise en place de dispositifs d'accompagnement par un avocat et par la médiation ;
- de développer des outils simplifiés d'information des entreprises sur les dispositions conventionnelles applicables par le biais d'une plateforme internet.

Au regard de tous les efforts entrepris, la Fédération Syntec se félicite de la signature, le 30 mars 2017, d'un avenant portant revalorisation des salaires minima conventionnels dans la Branche.

Accords et avenants signés dans la Branche

2014

- **Forfaits-jours** : avenant du 1er avril 2014
- **Certificats de qualification professionnelle** : avenant du 9 avril 2014
- **Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes** : accord du 27 octobre 2014
- **Contrats de professionnalisation** : avenant du 21 novembre 2014
- **Pacte social pour la compétitivité** : accord du 17 décembre 2014 sur un calendrier social responsable

2015

- **Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi** : avenants du 20 janvier 2015 et du 25 juin 2015
- **OPCA FAFIEC** : avenants du 17 mars 2015 et du 25 juin 2015
- **Formation professionnelle et apprentissage** : accord du 25 juin 2015
- **Commissions Régionales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** : accord du 25 juin 2015 portant création des CPREFF
- **Complémentaire santé** : accord national du 7 octobre 2015 relatif à la mise en place d'une couverture collective de Branche à adhésion obligatoire en matière de remboursements complémentaires des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.

2016

- **Complémentaire santé** : avenant du 16 mars 2016

2017

- **Salaires** : avenant du 30 mars 2017

Focus sur l'avenant salaires du 30 mars 2017

Alors que les minima conventionnels n'avaient connu aucune revalorisation depuis 2013, la Fédération Syntec est parvenue à conclure, le 30 mars 2017, avec deux organisations syndicales de salariés, un accord portant revalorisation des salaires minima conventionnels. Ceux-ci sont ainsi revalorisés, à compter du 1er juillet 2017, de 2% pour les ETAM (employés, techniciens et agents de maîtrise) et de 1,5% pour les Cadres.

Cette négociation a aussi été l'occasion pour les partenaires sociaux, de cibler les prochaines problématiques à résoudre en matière de salaires :

- **clarifier** le caractère annuel des minima conventionnels dans la Branche ;
- **préciser** l'assiette de calcul des salaires minima conventionnels ;
- **étudier** les modalités de reconnaissance de différences de rémunérations entre les secteurs professionnels et les bassins d'emplois, le cas échéant.

Focus sur l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans la continuité de l'accord de Branche du 24 avril 2008 et du guide pratique paritaire signé le 13 octobre 2011, l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 27 octobre 2014, a été signé par l'ensemble des partenaires sociaux.

Les partenaires sociaux ont souhaité, avec la conclusion de ce nouvel accord, proposer des mesures de nature à privilégier, développer et garantir les principes de diversité et d'égalité des chances, valeurs essentielles de la Branche, applicables à l'embauche et tout au long de la carrière des salariés pour ne pas les pénaliser au moment de la retraite.

Voici les évolutions les plus marquantes permises par cet accord :

- *L'accord a mis en place des droits supplémentaires pour les salariées ayant déclaré leur grossesse. Elles bénéficient, outre la réduction horaire de 20 minutes par jour rémunérée à compter du troisième mois de grossesse, d'une baisse d'heures de travail rémunérée de 30 minutes par jour à partir du cinquième mois de grossesse.*
- *L'accord prévoit aussi le bénéfice du télétravail pour la salariée ayant déclaré sa grossesse.*
- *Le texte instaure la référence à la médiane des augmentations individuelles en matière de calcul des revalorisations au retour d'un congé maternité ou d'un congé d'adoption.*
- *Le complément d'allocation du congé paternité est porté à hauteur de 100% du salaire de base pour les salariés justifiant d'une ancienneté de deux ans.*

Focus sur l'accord relatif à la Formation du 25 juin 2015

Le développement des compétences des salariés constitue une des clés de la performance économique et sociale des entreprises. Pour soutenir ce développement, les partenaires sociaux ont instauré :

- *Une contribution conventionnelle mutualisée au sein du FAFIEC au profit des entreprises (de 0,1% de la masse salariale pour les entreprises de 50 salariés et plus et de 0,025% pour les entreprises de 1 à 49 salariés).*
- *Une politique d'abondement particulièrement incitative au profit des salariés souhaitant se former en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF), en vue de l'obtention d'un Certificat de Qualification Professionnelle de Branche.*

Cette politique d'abondement du CPF est applicable à toute autre formation inscrite sur la liste de Branche pour les publics les plus sensibles, notamment les salariés en reconversion professionnelle, de niveau inférieur à Bac +2, en situation d'activité partielle, de retour d'un congé parental...

Focus sur l'avenant du 25 juin 2015 modifiant l'accord de 2012 et son avenant du 13 mars 2015 sur l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA/FAFIEC)

Afin de prendre en compte les dispositions de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et d'adapter en conséquence les dispositions conventionnelles, les partenaires sociaux ont signé un premier avenant le 13 mars 2015.

Jusqu'à l'intervention de l'avenant du 25 juin 2015, qui habilite le FAFIEC à collecter la Taxe d'Apprentissage, la gestion de la collecte de la Taxe d'Apprentissage était assurée par la Fédération Syntec. En habilitant le FAFIEC en tant qu'Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA), l'avenant lui a délégué la gestion de cette collecte à compter de 2016.

Focus sur l'avenant CPNE et l'accord du 25 juin 2015 portant création des CPREFP

Sur la base des résultats positifs présentés par l'expérimentation de deux Commissions Paritaires Régionales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPREFP) en Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes, les partenaires sociaux ont décidé de développer le dispositif dans chacune des régions administratives issues de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République.

Les CPREFP sont mises en place dès le début de l'année 2016, avec l'appui technique du FAFIEC, au rythme de 3 par trimestre.



Focus sur l'accord relatif à la mise en place d'une couverture collective de Branche du 7 octobre 2015 en matière de remboursements complémentaires de frais de santé et son avenant

a) Les suites de l'accord du 7 octobre 2015

Notre accord du 7 octobre 2015 est un vrai facteur d'attractivité pour la Fédération Syntec :

- Il garantit aux entreprises et aux salariés de la Branche une couverture frais de santé adaptée aux besoins des salariés de nos secteurs, plus favorable que la couverture réglementaire, à des tarifs négociés plus avantageux que ceux qu'ils auraient pu obtenir individuellement.
- Il est essentiel pour les TPE/PME qui représentent 83% des entreprises de la Branche et dont la plupart n'étaient pas couvertes jusqu'alors par une complémentaire santé.

Notre accord constitue donc une vraie offre de services de la part du Syntec à destination des entreprises et de leurs salariés.

Par ailleurs, notre accord recommande 3 organismes assureurs tout en laissant la liberté aux entreprises de choisir ou conserver leur organisme assureur.

La recommandation a permis la mise en place d'un régime de protection sociale mutualisé, ce qui présente l'avantage de réduire les frais de gestion et de faire bénéficier toutes les entreprises de la Branche des mêmes garanties à un tarif unique quelles que soient leur taille, leur situation économique, leur localisation...

Autre atout de notre accord : son degré élevé de solidarité. En effet, l'accord a mis en place un fonds d'actions sociales et de prévention ayant vocation à financer, pour les salariés de la Branche, des actions collectives de prévention ainsi que des actions individuelles en cas de difficultés d'ordre social ou économique, notamment sous forme d'aides exceptionnelles sous conditions de ressources.

b) L'avenant du 16 mars 2016

Afin de suivre les évolutions législatives, les partenaires sociaux ont conclu la mise en place du « versement santé » dans la Branche, au profit des salariés en contrats courts ou à temps très partiel.

Le « versement santé » est une aide mensuelle versée par l'employeur participant au financement de la couverture santé individuelle souscrite par les salariés en contrats courts ou à temps très partiel. Ce versement se substitue à la cotisation de l'employeur versée dans le cadre d'un régime collectif et obligatoire, ainsi qu'au bénéfice de la portabilité.

7.2 Répondre aux besoins réels des entreprises, un plan d'action structurel pour l'emploi

Une Branche qui a su s'adapter à un nouvel environnement de la formation professionnelle continue

La loi du 5 mars 2014 à l'origine de profonds changements a poussé les Branches à adapter leur politique de formation et à repenser le développement des compétences de leurs adhérents. Ces évolutions se sont faites en deux temps entre 2014 et 2015 permettant de mettre en œuvre dès 2016 le nouveau système de formation professionnelle continue et d'assurer en 2017 une ambition à la hauteur des perspectives de la Fédération Syntec.

Elle s'est ainsi donnée les moyens de replacer l'entreprise au cœur du dispositif en aboutissant le 25 juin 2015 à la signature d'un accord de Branche sur la formation et l'apprentissage. Ce même accord a habilité le FAFIEC à collecter la Taxe d'Apprentissage.

Pour autant, la Fédération Syntec relève que la mise en œuvre de cette loi n'a pas été à la hauteur des enjeux et appelle donc de ses vœux, des mesures urgentes visant à accompagner et stimuler les entreprises, doter les actifs d'un vrai outil universel via le Compte Personnel de Formation, supprimer les freins à l'innovation ou encore généraliser l'alternance.



a) Une politique de formation forte et incitative à destination des salariés de la Branche

L'impulsion d'une politique de formation incitative via la signature de l'accord du 25 juin 2015 a eu pour objectif d'aider les entreprises à remplir leurs obligations concernant la formation des salariés dans une logique de résultat.

Ainsi, il a été permis à chaque salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et de se former en utilisant son Compte Personnel de Formation (CPF) grâce à une politique très incitative.

2015 : 1 775 dossiers de formation
2016 : 17 391 dossiers de formation

Cette politique incitative trouverait d'avantage d'écho si le système d'éligibilité des actions au dispositif était revu et simplifié. Actuellement le système des listes éligibles (liste nationale interprofessionnelle, listes régionales, liste de Branche) est une vraie « usine à gaz » tant pour les entreprises que pour les salariés.

Le CPF doit prendre toute sa dimension initiale à savoir, être un réel outil d'accès autonome à la formation.



b) Une démarche globale d'insertion forte, impulsée par la Fédération Syntec

La poursuite et l'amplification des possibilités pour les jeunes de se former à nos métiers par alternance, quels que soient les niveaux de formation considérés, en utilisant les dispositifs du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ont été fortes ces dernières années.

2015 : 11 140 contrats de professionnalisation validés au sein de la Branche, soit 14% d'évolution par rapport à 2014

2016 : 13 410 contrats de professionnalisation

Il est envisagé pour 2017 de maintenir au sein de la Branche cette même progression au titre de l'insertion, cette volonté serait facilitée par la généralisation de l'alternance, notamment en rebasculant les contrats aidés (emplois d'avenir, ...) sur l'alternance, sans remise en question de la dualité contrats de professionnalisation apprentissage que la Fédération impulse auprès des pouvoirs publics.

Le transfert de la collecte de la Taxe d'Apprentissage à notre OPCA de Branche, comporte la mise en œuvre du projet de collecte

unique et de généralisation de l'alternance. La collecte a connu une évolution d'environ 13% entre 2016 et 2017.

c) Une politique volontariste de la Fédération en matière d'accompagnement de l'emploi concrétisée sur les dernières années

La sécurisation du parcours professionnel des jeunes et des demandeurs d'emploi qui souhaitent s'orienter vers nos métiers ainsi que des salariés dont l'emploi est fragilisé, s'effectue par un dispositif très apprécié par nos entreprises, la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (en complément du contrat de professionnalisation, de la période de professionnalisation...).

Ainsi en 2015 la Préparation Opérationnelle à l'Emploi connaît une évolution de 101% par rapport à 2014 en permettant à 3 590 bénéficiaires de s'inscrire dans le dispositif.

Favoriser la personnalisation du parcours de formation et le recours aux nouvelles technologies éducatives, mais aussi la formation en situation professionnelle via la fonction tutorale par exemple, permettent un accompagnement fort dans notre secteur.

d) Une politique de certification professionnelle adaptée aux métiers de nos entreprises

• Certificats de Qualification Professionnelle de Branche (CQP)

Engagée dans la mise en place des formations et dispositifs de formation et de VAE débouchant sur des CQP, la Fédération Syntec affirme la volonté de les développer.

Depuis plusieurs années, la Fédération Syntec développe une politique de certification professionnelle adaptée à ses métiers et aux nouveaux métiers.

Le CQP est mobilisé à la fois dans le cadre des recrutements et de la gestion des parcours professionnels.

Outil de sécurisation, il permet en outre de répondre plus rapidement aux besoins des entreprises face à la difficulté d'embauche de jeunes diplômés du système de formation initiale.

Avec l'appui des instances paritaires et du FAFIEC, la Fédération Syntec a impulsé via la CPNEFP la création de 2 CQP supplémentaires dont les travaux sont en cours, le CQP « Géomaticien » et le CQP « Manager de la Sécurité et des Risques de l'Information »

• Création de parcours de formation certifiants de Branche

Pour répondre aux besoins spécifiques de certification des salariés ayant un niveau de formation initiale élevé les partenaires sociaux ont décidé de diversifier les types de parcours de formation certifiants de Branche.

Ainsi, impulsé par la Fédération Syntec, le principe de parcours certifiants pour lesquels la Branche évalue la maîtrise de compétences organisées par blocs, inscrits à l'inventaire de la CNCP a été validé par la CPNEFP.

Les travaux paritaires permettent de créer un parcours pilote « Management de projet » et de sélectionner le certificateur. La solution de plateforme d'évaluation est lancée et devrait aboutir au financement des premiers parcours avant la fin de l'année 2017.



e) Une politique de déploiement à tous les niveaux, engagée via les Commissions Paritaires Régionales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPREFP)

Déterminée à démultiplier et à rendre visibles les actions de la Fédération, par le biais de la Branche, la mise en place des Commissions Paritaires Régionales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPREFP) initiée en 2016, s'est achevée mi 2017 par l'installation de l'ensemble des Commissions et favorise une coordination fluide et cohérente entre les instances (par exemple les COPAREF, CREFOP, les conseils régionaux...).

• Accompagnement des travaux des CPREFP par l'Observatoire de Branche

Pour atteindre leurs objectifs les CPREFP ont besoin de données sociodémographiques correspondant à l'activité réelle exercée dans la région (nombre d'entreprises présentes, nombre de salariés travaillant dans la région, répartition par niveau de formation et par secteur d'activités) afin de valoriser notre secteur auprès des pouvoirs publics.

Pour cela, et à l'aide de l'OPIIEC une étude régionale dans chacune des régions sera conduite, suivant un cahier des charges unique afin de permettre la compilation des données. En 2016, trois études ont été réalisées pour les régions d'Ile-De-France, Rhône-Alpes-Auvergne et Basse-Normandie, celle des Hauts-de-France venant compléter la liste début 2017.

f) Un observatoire dynamique des métiers pour des tendances sectorielles en temps réel

Lancé en février 2016 par l'OPIIEC, l'Observatoire dynamique des métiers est un outil innovant au service de l'emploi et de la formation qui fournit des données socio-économiques pertinentes.

A partir d'analyses statistiques et sémantiques de millions d'annonces d'emploi, l'Observatoire dynamique permet de mesurer les tendances de demain en matière d'emplois, de métiers, de compétences, de formations et de certifications.



Annexes

Le schéma de la Fédération Syntec



FEDERATION
SYNTEC

Présidente : Viviane Chaine-Ribeiro
Vice-président : Luc Laurentin
Déléguée générale : Houria Aouimeur

Syntec
NUMÉRIQUE

DES ENTREPRISES
QUI CHANGENT
LE MONDE

Président : Godefroy de Bentzmann
Délégué général : Laurent Baudart



Président : Nicolas Jachiet
Délégué général : Christophe Longepierre



Président : Pierre Beretti
Délégué général : David Ifrah



Président : Jean Wemaëre
Déléguée générale : Emmanuelle Pérès



Président : Frédéric Jouët
Délégué général : Matthieu Rosy

Le Conseil d'administration de la Fédération Syntec



Viviane CHAINE-RIBEIRO
Présidente



Luc LAURENTIN
Vice-président



Eric TIRLEMONT
Trésorier



Godefroy de BENTZMANN
Président de Syntec Numérique



Christian NIBOUREL
Vice-président de Syntec Numérique



Nicolas JACHIET
Président de Syntec Ingénierie



Christian JEANNEAU
Administrateur de Syntec Ingénierie



Jean WEMAËRE
Président de la FFP



Bernard MONTEIL
Vice-président de la FFP



Frédéric JOUËT
Président d'UNIMEV



Cyril de FROISSARD
Administrateur d'UNIMEV



Pierre BERETTI
Président de Syntec Etudes et Conseil



Olivier SERTOUR
Président CPCCN / Animateur CESF



Olivier LEPICK
Président du FAFIEC / Vice-président CPNE

L'équipe

Houria AOUIMEUR

Déléguée Générale
01 44 30 49 02

Nathalie SEURRET

Déléguée aux Affaires Générales

01 44 30 49 02

Béatrice PERASTE

Secrétaire des Instances
01 44 30 49 79

Claude PORCON

Standardiste – Réceptionniste
01 44 30 49 00

Jean-Claude SINGEOT

Reprographie - Moyens Généraux
01 44 30 49 01

Soraya PITOU

Directrice des Relations Sociales
01 44 30 49 04

Jessica GONZALEZ-GRIS

Déléguée Emploi - Formation
01 44 30 49 40

Déléguée aux Affaires Sociales

Corine ALONSO

Déléguée aux Affaires Publiques
01 44 30 49 63

Nicolas ROSSIGNOL

Stagiaire

Marie-Laure BRANGER

Déléguée Mandats et Relations Adhérents
01 44 30 49 61

Alain RAUFLET

Responsable Administratif et Comptable
01 44 30 49 08

Dominique RENARD

Assistante Affaires Comptables
01 44 30 49 07

Gisèle DJOBOKE

Assistante Gestion et Comptabilité
01 44 30 49 04

Les Chefs de File Régionaux de la Fédération Syntec



Nicolas DELIGNY
Syntec Ingénierie
Nouvelle Aquitaine



Marie-Laure COLLET
Syntec Etudes et Conseils
Bretagne



Amaury FLOTAT
Syntec Numérique
Hauts de France



Philippe FREY
Syntec Ingénierie
Occitanie



Olivier CAZZULO
Syntec Numérique
PACA



Gilles MAURER
Syntec Etudes et Conseils
Auvergne-Rhône-Alpes



Jean-Paul CHAPRON
Syntec Numérique
Pays de la Loire



Jean-Ernest KELLER
Syntec Ingénierie
Grand Est



Eric JOYEN
Syntec Numérique
Normandie



Jérôme RICHARD
Syntec Numérique
Bourgogne Franche-Comté

Manifeste

Nous sommes



80 000
entreprises



910 000
hommes et femmes

- **INDISPENSABLES,**
nous sommes résolument transversaux
Présents dans toutes les strates de l'économie, depuis la conception jusqu'à la production des services comme des biens, nous manions les data, l'information, les stratégies au cœur de toutes les entreprises : de l'agriculture à l'industrie en passant par les services.
- **INSPIRÉS,**
nous croyons au pouvoir de l'intellect
Notre créativité, nos inventions, nos énergies traversent l'économie et le monde d'aujourd'hui. Qu'elles soient humaines ou logicielles, en amont ou en aval, nos prestations sont souvent immatérielles mais créatrices d'un surcroît bien réel de productivité.
- **DYNAMIQUES,**
nous transformons les entreprises
Révélateurs de talents, catalyseurs d'efficacité, démultiplicateurs de valeur, nous sommes jeunes mais nous représentons un chiffre d'affaires total de nos métiers de 120 milliards d'euros et une croissance supérieure aux autres secteurs économiques.
- **VISIONNAIRES,**
nous partageons les valeurs d'un entrepreneuriat moderne
Égalité hommes-femmes, innovation, culture du risque, responsabilité ; autant de grands principes que nous essayons de mettre en œuvre concrètement au travers d'accords et de conventions dans notre Branche, sur le terrain.
- **UTILES,**
nous créons aujourd'hui les emplois de demain
En mode agile, en mode projet, dans des structures horizontales, nous initions de nouvelles manières de travailler adaptées aux nouveaux modèles économiques. Contrats de professionnalisation, apprentissage, formation, alternance, embauche de jeunes diplômés sont nos atouts contre le chômage.

● **ENTHOUSIASTES,**

nous refusons la morosité et le fatalisme

Nous nous battons contre les rigidités et les conservatismes, nous croyons aux changements de paradigmes. Nous sommes persuadés que flexibilité peut rimer avec sécurité, que l'employabilité n'exclut pas l'épanouissement mais qu'intermittence ne doit pas se conjuguer avec permanence.

● **SOLIDAIRES,**

nous dessinons les contours d'un modèle d'entreprise à la française

TPE, PME, indépendants, grosses entreprises, peu importe la taille ; elles mettent l'intelligence au centre, privilégient la créativité à la conformité et pensent l'économique et le social comme intimement liés.

● **AMBITIEUX,**

nous voulons une croissance positive et décomplexée

Une croissance qu'on cesse d'attendre mais qu'on provoque, une croissance indispensable, mais pas à n'importe quel prix, une croissance profitable et partageable.

● **OUVERTS,**

nous pensons que demain se construit collectivement

C'est en étant syndiqués et fédérés, en optimisant nos différences, pour faire converger nos intérêts, qu'ensemble nous nous construirons une influence à la hauteur du poids et des enjeux que nous représentons.

Nous sommes de la valeur en puissance, **Nous sommes les métiers de l'Intelligence Productive**



FEDERATION
SYNTEC

**Les métiers
de l'Intelligence Productive**

Syntec
NUMERIQUE | DES ENTREPRISES
QUI CHANGENT
LE MONDE

 **SYNTEC
INGÉNIERIE**

 **SYNTEC
Etudes & Conseil**

 **ffp**
Fédération de la Formation Professionnelle

unimev
UNION FRANÇAISE DES METIERS DE L'ÉVÈNEMENT



FEDERATION
SYNTEC

Les métiers de l'Intelligence Productive

Fédération Syntec

148 boulevard Haussmann 75008 Paris

contact@syntec.fr

Tél. : 01 44 30 49 00

www.syntec.fr

